



Nouvelle répartition des dotations de CE **ENFIN !!!**

C'est avec une certaine satisfaction que la CGT à pu prendre connaissance du tract d'hier de la CFDT. Son changement de position au sujet du mode de répartition des dotations de C.E au niveau société arrive bien tard...mais mieux vaut tard que jamais !

La CGT a défendu inlassablement cette revendication d'avoir une dotation calculée **non pas suivant la masse salariale de l'établissement mais suivant son effectif (voir la différence au verso de ce tract)** pendant de nombreuses années.

Au travers de cette demande s'exprimaient **les concepts de justice, d'équité, de solidarité entre salariés d'une même société, la nôtre.**

Comment accepter que **47 %** de la dotation de CE société soit aujourd'hui concentrée sur Saint-Cloud ? C'est moralement inacceptable !

La CGT ne pouvait se résigner à l'idée que de sombres calculs électoraux puissent bloquer la négociation d'un mode de répartition plus juste : en effet, les plus de 10 millions d'euros concentrés sur le C.E de St Cloud, géré par la CFDT, étaient probablement considérés (malheureusement !) plus comme une « assurance de réélection » qu'autre chose.

La CGT a eu raison de ne jamais lâcher, de marteler année après année la nécessité de revoir ce mode de répartition... ça a enfin payé !

Justice, équité, solidarité : lorsque les salariés et leurs représentants sont tenaces les choses avancent toujours.

Pour l'établissement d'Argenteuil, cette nouvelle répartition apportera un « plus » de 674 000 €uros pour votre C.E, ce qui permettra de compenser les baisses de subventions liées à la chute des effectifs et même de proposer des activités socialement mieux subventionnées et plus nombreuses.

Maintenant que le « point bloquant » (le refus de la CFDT) est levé, les discussions pour la mise en place de cette nouvelle répartition vont pouvoir commencer rapidement.

La mise en œuvre complète de la nouvelle répartition devra toutefois être lissée sur quelques années pour ne pas poser de difficulté aux deux C.E « perdants ».

Ce nouveau mode de répartition, plus juste, plus motivant, plus solidaire doit maintenant être mis en œuvre. La CGT jouera pleinement son rôle, comme elle l'a toujours fait, en défendant comme toujours d'abord l'intérêt général et les valeurs de solidarité.

**DOTATIONS CE
AVEC LA REPARTITION D'AUJOURD'HUI :**

SITES	NOMBRE de SALARIÉS	DOTATIONS 2016
ST CLOUD	3 099	11 300 975 €
MERIGNAC	1 353	3 559 241 €
ARGENTEUIL	951	2 046 801 €
BIARRITZ	926	2 001 011 €
ISTRES	643	1 995 177 €
ARGONAY	447	984 819 €
MARTIGNAS	429	856 805 €
SECLIN	271	568 738 €
POITIERS	125	275 409 €
TOTAL	8 244	23 588 976 €

**DOTATIONS CE
AVEC MUTUALISATION DES DOTATIONS DEMAIN :**

SITES	NOMBRE de SALARIÉS	DEMAIN	DIFFÉRENCE
ST CLOUD	3 099	8 867 326 €	- 2 433 649 €
MERIGNAC	1 353	3 871 408 €	312 167 €
ARGENTEUIL	951	2 721 145 €	674 344 €
BIARRITZ	926	2 649 611 €	648 600 €
ISTRES	643	1 839 849 €	- 155 328 €
ARGONAY	447	1 279 024 €	294 205 €
MARTIGNAS	429	1 227 519 €	370 714 €
SECLIN	271	775 426 €	206 688 €
POITIERS	125	357 669 €	82 260 €
TOTAL	8 244	23 588 976 €	

Source : Bilan social Société 2016

Argenteuil, mardi 25 septembre 2018